

Livret d'accueil

Personnes en situation de handicap

Pharavelle s'engage dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous et toutes d'accéder à ses solutions de formation.

Référente handicap : Séverine Desaulles, +33 (0)6 11 87 78 15, sd@pharavelle.com

1. Présentation générale

Pharavelle est un organisme de formation pour adultes créé en 2008. Son domaine d'expertise principal est l'accompagnement individuel et collectif des évolutions et des transitions qui rythment le cycle de vie professionnel des individus et des organisations. La direction de l'organisme est assurée par Séverine Desaulles, qui assure les fonctions de responsable pédagogique, responsable commercial, responsable administratif, et référente handicap.

Pharavelle ne possède pas de locaux de type salle de formation. Nous louons des locaux adaptés en cas de besoin pour les formations en présentiel ou utilisons des outils de visioconférence tels que Zoom, Teams ou Webex pour les formations en distanciel.

2. Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap (PSH)

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se faire connaître dès leur souhait d'entrer en formation auprès de la référente handicap. Au cours d'un entretien physique ou téléphonique, notre référente handicap, la personne concernée et éventuellement le commanditaire et l'Agefiph évaluent ensemble les besoins spécifiques à l'adaptation de la formation.

Des solutions humaines, matérielles, logistiques, de durée et de fréquence sont alors proposées, et les parties prenantes s'assurent ensemble que la faisabilité de toutes ces conditions est garantie pendant toute la durée de la formation et qu'elles sont adaptées à la situation de handicap du stagiaire.

Dans ce processus, notre référente sera en lien avec le partenaire spécialisé de l'Agefiph afin d'obtenir son accompagnement et ses recommandations.

3. Les engagements de pharavelle

Dans le cadre des formations en présentiel, pharavelle s'engage à choisir des locaux de type ERP, disposant d'un registre d'accueil du public, incluant les conditions d'accueil des PSH.

Dans tous les cas de formation, pharavelle s'efforce d'adapter, autant que possible, les supports et les conditions de formation à la situation de handicap rencontrée par le stagiaire. Dans le cas exceptionnel où ces derniers ne pourraient être adaptés, pharavelle s'engage à en informer le stagiaire avant son inscription définitive en formation et à l'orienter vers son correspondant Agefiph.

pharavelle

4. Partenaires

Agefiph

Pour rappel les missions de l'Agefiph sont :

- d'aider les personnes en situation de handicap à trouver un emploi
- d'aider les PSH à suivre une formation
- d'aider les PSH à conserver un emploi, à créer une entreprise...

Par défaut, l'Agefiph à contacter est l'antenne d'Île de France.

Agefiph Île-de-France

0 800 11 10 09 (service et appel gratuits)

rhf-idf@agefiph.asso.fr

Délégation régionale Ile-de-France



24/28 Villa
Baudran 21/37 rue
de Stalingrad -
Immeuble Le
Baudran
94110 Arcueil



9.00 à 12.00 -
14.00 à 17.00

Ile de France	Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK	Contact mail uniquement	rhf-idf@agefiph.asso.fr
---------------	------------------------------------	-------------------------	--

Maison départementale des personnes handicapées

Pour rappel, les missions de la MDPH sont :

- Accueil et information des PSH et de leurs familles
- Accompagnement des PSH
- Gestion des demandes et attribution des prestations
- Suivi des décisions et coordination

Par défaut, la MDPH à contacter est l'antenne de Paris.

MDPH 75 - Maison départementale des personnes handicapées de Paris

01 53 32 39 39

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 15h

69 Rue de la Victoire, 75009 Paris

Nous contacter pour les contacts sur une autre région ou pour toute information complémentaire !